

1. Conditions d'accès

L'accès à l'EPN est autorisé aux lecteurs âgés de minimum quatorze ans en ordre de cotisation :

- Il est gratuit ;
- Aux heures d'ouverture suivantes : mardi et jeudi : de 9h-12h et 13h-16h30, mercredi et vendredi : 13h-18h30 ;
- Les travaux et recherches documentaires ont priorité sur le divertissement ;
- Les personnes âgées de moins de 14 ans doivent être accompagnées d'un adulte ;
- La durée d'accès n'est pas limitée

2. Utilisation de l'EPN

Il vous est permis :

- de réaliser des travaux de bureautique (traitement de textes, feuilles de calculs, mise en page, etc.) ;
- de rechercher et de consulter des informations sur Internet ;
- de communiquer par Internet ;
- d'effectuer des démarches administratives électroniques ;
- d'utiliser certaines applications multimédias (photos, dessins) ;
- d'utiliser des outils éducatifs ;

Nous déclinons toute responsabilité en cas :

- d'utilisation illégale ou commerciale du matériel ;
- d'utilisation non respectueuse du courrier électronique, du chat ou pour les propos tenus sur Internet ainsi que les sites visités.
- de non fonctionnement ;
- de vol ou de perte d'objet ;

3. Usager engagé :

- à respecter le matériel mis à sa disposition et à signaler toute panne ou détérioration du matériel ;
- à ne pas modifier ou supprimer des paramètres de configuration des ordinateurs ou des données installées dans l'ordinateur ;
- à ne pas télécharger, installer et/ou utiliser d'autres programmes informatiques ;
- à ne pas télécharger des fichiers musicaux protégés par des droits d'auteurs ;
- à ne pas pirater (violation du système de protection, de l'installation et du réseau) ;
- à ne pas consulter des sites xénophobes, obscènes, diffamants, ou à caractère pornographique ;

Il est demandé aux usagers :

- **de ne pas crier,**
- **ne pas fumer, ne pas manger, ne pas boire,**
- **de couper la sonnerie du GSM**
- **et de faire preuve de courtoisie et de politesse.**

4. Impression

Les impressions sont payantes. La liste des tarifs en vigueur est consultable au comptoir de prêt.

5. Sanctions

Les sanctions, en cas de non respect du présent règlement, sont l'interdiction (temporaire ou définitive) d'accès à l'Espace Public Numérique, la réparation et le remplacement du matériel endommagé.